

<p><b>Compte-rendu</b> réunion relative au fonctionnement des GEM Fédérations / têtes de réseaux – ARS – Administrations 9 novembre 2020 – 9h30-10h30</p>
---

**L'objet de la réunion** : Echanges relatifs aux modalités de fonctionnement des GEM durant cette nouvelle période de confinement

**Participants**

Xavier Mersch, UNAFAM	Caroline Caze, ARS NA	Laure Albertini, DIA
M. Van Opstal, UNAFAM/CNIGEM	Audrey Pierre, ARS BFC	Prisca Vinot, DGCS
Claude Finkelstein, FNAPSY	Viviane Huys, ARS IDF	Priscille Laurent, DGCS
Marie-Christine Cazals, UNAFTC	Elodie Agopian, ARS PACA	Fanny Thiron, CNSA
Hélène Robin : UNAFTC	Audrey Serveau, ARS PDL	Eve Dujarric, CNSA
Dominique Launat, SMF	Maria Yousfi, ARS Normandie	
Pierrick Le Loeuff, CNIGEM	ARS Corse : Aurélie Pinna	
Roxane Odoyer, membre du GT sur le CdC	ARS ARA : Aurélie Perret	
Stef Bonnot-Briey, membre du GT sur le CdC	Mathilde Lanau, ARS Mayotte	
Thierry Gé, membre du GT sur le CdC		
Patrick Gaildry, GEM Hemisph'Erik		
GEM de Bastia		
Romarc Bruiant, GNCRA		

- **Importance de rappeler aux adhérents ainsi qu'aux membres de l'équipe la conduite à tenir en présence de symptômes du Covid-19 (toux, courbatures, fièvre...)**
  - **Rester à domicile et évitez les contacts autant que possible,**
  - **Appeler un médecin ou faire [une téléconsultation](#).** Pour trouver un médecin, le cas échéant appeler l'Assurance maladie au [09 72 72 99 09](tel:0972729909) (appel normal).
  - **Pour obtenir des conseils spécialisés : la plateforme [mesconseilscovid.sante.gouv.fr](https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr)** (en 3 min environ).
  - **Pour appeler l'assistant virtuel de diagnostic (en 3 min) AlloCovid** au [0 806 800 540](tel:0806800540) (appel normal).

- Possibilité de communiquer auprès des adhérents l'existence du **numéro 0800 360 360**, en cas de difficultés rencontrées lors de cette crise, notamment lorsque le relais habituel n'est pas joignable ou ne parvient pas à trouver une réponse. Le numéro permet d'entrer directement en relation avec des acteurs impliqués localement dans l'accompagnement des personnes handicapées, qui se coordonnent pour apporter des solutions adaptées.

\*\*\*\*\*

## Propos introductifs

Cette nouvelle réunion en format suivi de la crise sanitaire permet de réaffirmer :

- l'importance des GEM dans le parcours des personnes notamment en cette période de crise sanitaire pour lutter contre les situations de grand isolement des personnes ;
- La nécessité de partager les problématiques rencontrées par les acteurs et de capitaliser sur les différentes initiatives locales.

## 1- Premiers constats sur le fonctionnement des GEM en cette nouvelle période de confinement

Il est tout d'abord signalé par certaines associations le sentiment d'un niveau d'anxiété des adhérents plus important que lors du premier confinement.

Concernant l'ouverture des GEM le cabinet du secrétariat d'Etat pour les personnes en situation de handicap a rapidement publié dans sa foire aux questions la possibilité pour les GEM de rester ouverts :

*"Les GEM peuvent continuer à fonctionner en respectant un équilibre entre présentiel dans le respect des consignes sanitaires (pas plus de 6 personnes) et en distanciel."*

- ✓ D'une manière générale, **les acteurs font le constat d'une ouverture des GEM avec des modalités de fonctionnement adaptées** au contexte :
  - Maintien d'activités en présentiel au sein des GEM (en temps réduits) tout en proposant une activité de « veille sociale » en distanciel pour les personnes qui ne peuvent se rendre aux GEM,
  - Respect des gestes barrières,
  - Adaptation des activités,
  - Adaptation de la fréquentation des GEM.
- ✓ Toutefois certains GEM ont rencontré des **problématiques de fonctionnement** et notamment :
  - Des fermetures parfois prononcées par les organismes gestionnaires, sans concertation préalable des instances de gouvernance des GEM,
  - Des animateurs parfois mobilisés par les organismes gestionnaires vers d'autres services pénalisant ainsi le fonctionnement des GEM,

- Des problématiques d'accès aux locaux (locaux municipaux fermés pendant la période de confinement...),
  - Certains animateurs qui ne souhaitent pas exercer leur activité en présentiel mais avec des modalités d'organisation à distance qui s'organisent,
  - Certains adhérents qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se rendre au GEM en présentiel mais avec des solutions alternatives qui se mettent en place avec par exemple des animateurs qui se déplacent pour les personnes les plus vulnérables.
- L'aspect de l'entraide est primordial en cette période, les animateurs peuvent ainsi privilégier les contacts avec les personnes les plus vulnérables.

✓ Des **questions qui restent en suspens** et notamment :

- Sur les autorisations de déplacement : en effet, **l'option de l'attestation dérogatoire de déplacement « Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant » ne convient pas à toutes les situations** :
  - Certains adhérents n'ont pas de droits ouverts en MDPH ce qui pose la question de la justification de la situation de handicap,
  - Tous les adhérents n'ont pas de justificatif médical,
  - Certains adhérents ne veulent pas être classés dans la catégorie « personnes en situation de handicap » (ce qui ne correspond en effet pas à l'esprit des GEM dont l'accès n'est ni soumis à notification de la CDAPH, ni à un diagnostic),
- La règle des 6 personnes maximum est-elle absolue ou bien est-il possible d'y déroger si les conditions le permettent (ex : un GEM qui dispose de grands locaux) ?
- Peut-on effectuer des activités en extérieur alors même que les regroupements sont limités ?
- Comment gérer la fracture numérique, déjà constatée lors du 1<sup>er</sup> confinement, avec des modalités de fonctionnement pour partie exercées en distanciel ?
- Quelles modalités d'accès aux masques inclusifs qui sont plus coûteux ?

## 2- Premier panorama des initiatives locales

L'ensemble des acteurs ont déployés des initiatives pour accompagner les GEM en cette période de confinement.

### ❖ Concernant l'ouverture des GEM

- ✓ Une mobilisation des ARS auprès des GEM, passant à minima par la diffusion d'informations et/ou la diffusion de consignes. On peut également noter de manière non exhaustive :
  - L'organisation d'une journée régionale pour les GEM le jeudi 12 novembre 2020 avec l'appui du CREAL par l'ARS IDF,
  - La transcription en cours des consignes applicables aux GEM en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) par l'ARS Nouvelle Aquitaine,
- ✓ Une mobilisation de l'ensemble des têtes de réseaux auprès de leurs GEM allant de la diffusion d'informations à l'élaboration d'outils d'appui aux GEM. Les GEM ont également été invité à réunir leurs instances pour définir des modalités de fonctionnement adaptées.

⇒ Points de vigilance :

- Les GEM très nouvellement créés ne sont pas toujours dans les réseaux ou les boucles d'informations. Une attention plus particulière pour les accompagner aussi bien dans leur montée en charge que dans l'adaptation de leurs modalités de fonctionnement serait nécessaire.
- Un rappel des modalités de fonctionnement des GEM auprès des organismes gestionnaires est parfois nécessaire :
  - un rappel du maintien de l'activité des GEM en cette période nécessitant les animateurs ;
  - un rappel des modalités de gouvernance des GEM qui reposent sur des instances devant être consultées avant d'entériner un fonctionnement particulier ou une éventuelle fermeture.

❖ **Concernant les déplacements**

Rappel des consignes nationales :

Les déplacements, avec attestation obligatoire, sont autorisés uniquement pour travailler, se rendre à un rendez-vous médical, porter assistance à un proche, faire des courses essentielles ou prendre l'air à proximité du domicile.

Des dérogations pour les déplacements des personnes en situation de handicap et leurs aidants sont toutefois prévues, qui peuvent se munir de « *tout type de document attestant de la situation particulière de handicap* », par exemple un certificat médical ou un document de la MDPH.

Sur présentation d'un certificat médical, la dérogation pour port du masque, pour ceux qui ne sont pas en capacité de le porter, est maintenue.

La sensibilisation des forces de l'ordre à ces dérogations est assurée au niveau national.

Les initiatives mises en œuvre par les acteurs pour accompagner les GEM :

- ✓ Certaines fédérations **impriment les attestations de sortie dérogatoire pour les distribuer aux adhérents** afin de faciliter leurs déplacements,
- ✓ Pour permettre aux adhérents qui ne disposent pas de pièces justifiant une situation de handicap, **certaines fédérations ont élaboré un modèle type de dérogation mis à disposition des GEM pour leurs adhérents** (le président du GEM est signataire de la dérogation et dans certains cas les parians et organismes gestionnaires également). Cette proposition présente également l'avantage de mobiliser les présidents de GEM dans le fonctionnement de leur association.  
Des documents complémentaires pourraient être annexés à cette attestation du GEM tels que : Le planning des activités du GEM, les coordonnées du GEM, de l'association marraine ou de l'organisme gestionnaire en cas de besoin, les consignes délivrées par l'ARS (mail...).

- ✓ Une **réflexion pourrait être engagée sur le modèle de l'attestation produite par le ministère des sports** qui a l'avantage d'être nationale et qui limite la récurrence des attestations régulières puisqu'elle est valable sur une période donnée – Expertise à conduire.

L'information auprès des forces de l'ordre :

- ✓ La mobilisation des Conseillers municipaux par les GEM (avec l'appui des parrains et/ou organismes gestionnaire le cas échéant) afin de sensibiliser les forces de l'ordre sur la présence de GEM et l'utilisation de ces attestations,
- ✓ Des informations directes auprès des forces de police peuvent également être envisagée afin de leur présenter les GEM et la démarche mise en œuvre avec les attestations,
- ✓ Une information auprès des services concernés des préfectures peut être organisée à l'instar de la démarche de la cellule de crise de l'ARS PACA, notamment pour les grandes métropoles,
- ✓ La sensibilisation des forces de l'ordre aux dérogations pour les déplacements des personnes en situation de handicap et leurs aidants est assurée au niveau national.

#### ❖ **Concernant l'adaptation des activités**

- ✓ Les GEM adaptent leur activité avec des temps en présentiel et des temps dédiés à la « veille sociale » à distance. Les actions auprès des personnes les plus vulnérables peuvent être privilégiées,
- ✓ Les sorties extérieures restent limitées et s'effectuent en très petits groupes (2/3 personnes) en respectant au maximum la distanciation physique et le port du masque, lorsqu'il est possible. Par exemple dans les parcs à proximité pour faire de la marche rapide,
- ✓ Le maintien du lien inter-GEM est à favoriser (ex du projet la fenêtre).
- ✓ Il est important de rappeler de façon constante les mesures de protection, les gestes barrière à adopter systématiquement et la distanciation physique de façon à contenir le virus de la Covid-19.

#### ❖ **Concernant l'accès au numérique**, de manière non exhaustive :

- ✓ La FNAPSY a réalisé une enquête auprès de ses adhérents sur l'accès au numérique. Il en résulte que moins de 30% des GEM ont un accès au numérique. Dans ce contexte, des actions sont déployées avec par exemple des cours d'accès au numérique pour les adhérents et les animateurs, webconférences, conférences téléphoniques...
- ✓ L'UNAFTC porte une expérimentation sur la digitalisation des GEM (état des lieux et besoin en numérique / proposer une plateforme de partage entre animateurs...),

- ✓ L'ARS BFC travaille actuellement à l'élaboration d'une plateforme collaborative web à destination des acteurs proposant des activités autour de la citoyenneté afin de favoriser la diffusion d'outils (Cultura Vie),
- ✓ L'ARS Nouvelle Aquitaine travaille avec Coactis Santé BD sur une fiche avec en FALC d'explication des nouvelles mesures sanitaires dans ce contexte actuel,
- ✓ Le CNIGEM signale des initiatives nombreuses sur l'animation de réseau via internet (notamment via entraidemutuelle.org),
- ✓ Le GNCRA propose de mettre à l'étude l'organisation d'un facebook live en partenariat avec les fédérations/GEM qui le souhaitent pour mieux faire connaître le fonctionnement des GEM auprès des acteurs locaux (municipalités et forces de l'ordre notamment).

\*\*\*\*\*

## En synthèse

Les principales pistes de travail à court terme :

- Poursuivre la diffusion d'une information auprès des GEM avec des consignes claires (et capitalisation du document FALC de l'ARS NA à venir) ;
- Réaffirmer auprès des organismes gestionnaires que les GEM poursuivent leur action pendant le confinement avec l'appui des animateurs et que les décisions relevant du fonctionnement des GEM relèvent des instances de gouvernance des GEM ;
- Amélioration les déplacements des adhérents : attestation du président du GEM pour ses adhérents et réflexion à conduire sur une attestations basée sur le modèle du ministère des sports / informations auprès des forces de l'ordre sur l'existence des GEM et de ces attestations (conseillers municipaux, préfectures, directement auprès des forces de police...) ;
- Privilégier les actions vers les personnes les plus vulnérables et vers les GEM récemment créés ;
- La capitalisation des documents utiles produits par les acteurs (action nationale CNSA, autres ?) ;
- Réflexion à conduire sur la mise en œuvre de Facebook live ou webinaires (action nationale / actions par les différents réseaux ?).
- Organiser un retour d'expérience sur la « digitalisation des GEM » ;

**Prochaine réunion le lundi 23 novembre de 9h30 à 10h30**

**Documents / liens utiles proposés par les acteurs :**



Attestation  
FNAPSY.pdf

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/coronavirus/article/covid-19-foire-aux-questions-reprise-de-l-epidemie>

[https://gncra.fr/wp-content/uploads/2020/11/GNCRA\\_Fiche-pratique-2e-confinement.pdf](https://gncra.fr/wp-content/uploads/2020/11/GNCRA_Fiche-pratique-2e-confinement.pdf)

<https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/voyager-en-toute-situation/situation-handicap>